

Principle 1 to 11 Fr /Eng

"1. Research freedom/ Liberté de recherche

- Mise en œuvre :
++
- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

Les garanties de l'indépendance des enseignants-chercheurs résultent d'un Principe Fondamental Reconnu par les lois de la République dégagé par plusieurs décisions du Conseil constitutionnel, ce qui confère à cette indépendance une valeur constitutionnelle . Les enseignants-chercheurs et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité (cf ; art. L. 952-2 du Code de l'éducation).

L'université dispose depuis près d'une dizaine d'années d'un référent déontologie et depuis 2022, d'un référent « intégrité scientifique » accompagné du réseau des coordinateurs intégrité scientifiques (un par laboratoire).

Au niveau national, il existe un collège de déontologie, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Conformément aux statuts de la fonction publique, l'université peut être amenée à prendre des mesures de protection fonctionnelle à l'égard de fonctionnaires dont la responsabilité pourrait être mise en cause devant la justice.

Nous pouvons toutefois nous interroger sur les limites à l'indépendance de la recherche que représentent les appels à projet externes qui influencent les orientations et thématiques de recherche soutenue au niveau national et européen.

Un effort reste à fournir en termes de communication pour mieux faire connaître les dispositifs existants.

- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

Lien P2, P3 et P32:

Créer une rubrique « Intégrité, Déontologie, Éthique » sur le site internet de l'université.

Commentaire de mise en œuvre :

=> avoir également une page dédiée aux chercheurs étrangers sur la thématique de « intégrité, déontologie, éthique »

=> Sur la thématique « intégrité », rajouter une mention pour aider les EC exposés à la presse en cas de déclaration à faire et de communication avec les médias

English version :

- *Implementation : ++*
- *Implementation impediments :*

The guarantees of the independence of teacher-researchers stem from a Fundamental Principle Recognized by the laws of the Republic, as established by several decisions of the Constitutional Council, which grants this independence constitutional value. Teacher-researchers and researchers enjoy full independence and complete freedom of expression in the exercise of their teaching duties and research activities, according to the principles of tolerance and objectivity, as required by university traditions and the provisions of the French Education Code (cf ; art. L. 952-2 French Education Code).

The university has had an ethics officer for nearly ten years and, since 2022, a "research integrity officer" supported by a network of research integrity coordinators (one per laboratory).

At the national level, there is a College of Ethics for Higher Education and Research.

In accordance with the regulations governing the civil service, the university may be required to implement protective measures for civil servants whose responsibility could be called into question in legal proceedings.

However, we may question the limits to research independence posed by external calls for projects, which influence the directions and themes of research supported at both national and European levels.

Efforts are still needed in terms of communication to better promote awareness of the existing mechanisms.

- *Initiatives undertaken/new proposals :*

Link P2, P3 and P32

Create a section titled "Integrity, Ethics, and Professional Conduct" on the university's website.

Implementation comments:

=> Also include a dedicated webpage for international researchers on the topic of "integrity, ethics, and professional conduct"

=> Under the "integrity" topic, add a note to support faculty members and researchers who are exposed to media, providing guidance for making statements and communicating with the press

"2. Ethical principles/ Principes éthiques

- Mise en œuvre :
+/-
- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

L'université d'Artois dispose, dans le cadre de l'alliance A2U, d'un comité d'éthique.

L'université peut avoir recours au CERNI (Comité d'Éthique sur les Recherches Non Interventionnelles) rattaché à l'UPJV.

Depuis 2017, l'UA est signataire de la charte de déontologie des métiers de la recherche.

Les questions de déontologie et d'éthique sont incluses dans le programme de formation des enseignants chercheurs stagiaires. Tous les doctorants ont l'obligation de suivre une formation sur l'éthique et l'intégrité scientifique avant leur soutenance.

Depuis mai 2022, la référente Intégrité scientifique a tenu des réunions d'information et de consultation des 16 centres de recherches (Sciences Humaines et sociales (SHS) et Sciences, technologie et Santé (STS)) de l'Université d'Artois. Un réseau de coordinateurs Intégrité Scientifique (IS) regroupe les référents de chaque laboratoire. Ces initiatives et dispositifs permettent de favoriser la proximité avec les chercheurs dans toute leur diversité disciplinaire, et de mieux connaître leur degré d'adhésion aux pratiques, normes et principes en matière d'intégrité scientifique.

- Initiatives entreprises/nouvelles propositions

Lien P1, P3 et P32 :

Faire connaître le réseau de coordinateurs « Intégrité scientifique »

Commentaire de mise en œuvre :

-Intégrer la liste des correspondants « intégrité scientifique » dans le livret d'accueil et sur l'intranet.

=> Une mise à jour est à prévoir

- Mettre en place une réunion de sensibilisation animée par ces coordinateurs auprès des laboratoires comprenant une information sur l'utilisation des outils utilisant l'IA en recherche

- Créer un document sur les principes, l'utilisation de l'IA et la circulation des données et des idées laissées sur l'IA, à l'attention des étudiants.

- Communiquer sur liste des coordinateurs « intégrité scientifique": Homogénéiser ou encourager un système d'ateliers pour des études de cas par site et des réunions de sensibilisation d'étude de cas (régulières) pour les laboratoires.

English version :

- *Implementation: +/-*
- *Implementation impediments :*

The University of Artois has an ethics committee as part of the A2U alliance. A2U is the alliance between the University of Artois, the University of the Littoral Opal Coast (ULCO), and the University of Picardie Jules Verne (UPJV).

The university can also rely on the CERNI (Ethics Committee for Non-Interventional Research) affiliated with Université Picardie Jules Verne (UPJV).

Since 2017, the University of Artois has been a signatory of the code of ethics for research professions. Ethics and deontology are part of the training program for probationary teacher-researchers. All PhD students are required to complete a training course on ethics and scientific integrity before their thesis defense.

Since May 2022, the Scientific Integrity Officer has conducted information and consultation meetings with the 16 research centers (Human and Social Sciences (HSS) and Science, Technology, and Health (STH)) of the University of Artois. A network of Scientific Integrity Coordinators gathers representatives from each laboratory. These initiatives and measures help to foster proximity with researchers across disciplines and better understand their adherence to practices, standards, and principles of scientific integrity.

- *Initiatives undertaken/new proposals*

Link to P1, P3 and P32

Raise awareness of the network of “Scientific Integrity” coordinators

Implementation comments:

=>Include the list of “Scientific Integrity” contacts in the welcome booklet and on the intranet

➤ An update is needed

=> Organize an awareness meeting led by these coordinators within the laboratories, including information on the use of AI tools in research

=> Create a document outlining the principles, uses of AI, and the circulation of data and ideas related to AI, aimed at students

=>Communicate the list of “Scientific Integrity” coordinators: Standardize or promote a system of workshops based on case studies by site, and regular awareness meetings using case studies for laboratories

"3. Professional responsibility/ Responsabilité professionnelle

- Mise en œuvre :

+/-

- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

Le statut général de la fonction publique mentionne les obligations des fonctionnaires : obligation de discrétion, de réserve, confidentialité, neutralité et responsabilité professionnelle, obligation de consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées...

Le code de la propriété intellectuelle comporte des dispositions spécifiques pour les agents auteurs d'œuvres dont la divulgation n'est soumise, en vertu de leur statut à aucun contrôle préalable de l'autorité hiérarchique, ce qui est le cas des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Dans ces conditions, l'administration ne peut dès lors disposer des œuvres de ces personnels que dans l'hypothèse de l'existence d'une convention de cession de droits et dans les limites prévues par cette convention. Ce code encadre également le régime juridique applicable en matière de propriété collective d'une œuvre et prévoit les sanctions en matière de contrefaçon permettant notamment de lutter contre le plagiat.

Des formations sur la propriété intellectuelle existent via les réseaux Curie ou divers MOOC, communication via la News'Valo.

En collaboration avec le Vice-Président chargé de la valorisation et des transferts technologiques, de la Direction de la recherche, des études doctorales et de la valorisation (DREDV) élabore, avec les partenaires des projets, les conventions de collaboration recherche, les convention cadre, les conventions de prestation recherche etc... Y sont stipulées les règles de propriété intellectuelle. Les modalités d'accueil des stagiaires dans les unités de recherche font également l'objet de conventions.

Le plagiat relève du périmètre d'intervention de la référente « intégrité ». En cas de plagiat, la Présidente de l'université peut saisir la section disciplinaire de l'université qui peut sanctionner des étudiants mais également des personnels enseignants et enseignants chercheurs.

Dans le but de prévenir tout manquement à l'intégrité scientifique lié au plagiat, une politique de sensibilisation a été menée par la Référente Intégrité Scientifique auprès des 16 laboratoires (Sciences Humaines et sociales (SHS) et Sciences, technologie et Santé (STS)), de façon d'autant plus proche, que chaque centre est doté d'un coordinateur « Intégrité scientifique », qui permet de renforcer le maillage de cette structure préventive et d'ajuster les critères de manquement aux spécificités de son propre domaine scientifique. Concrètement, des ateliers d'études de cas ont pu être mis en place, qui ont également pu accueillir des doctorants. L'information relative au santé plagiat a donc porté sur : les dispositifs d'aide, les interlocuteurs utiles en cas de question ou de doute, la mise en place d'exercices pratiques. Un séminaire doctoral (SHS) ouvert aux masterants a également été proposé, son principe de fonctionnement reposant sur l'étude de cas.

L'université dispose d'un logiciel anti-plagiat pour lequel des formations sont organisées à l'attention des doctorants, les étudiants chercheurs, ...

Toutefois, de nouveaux enjeux se font jour autour du développement de l'intelligence artificielle.

- Initiatives entreprises/nouvelles propositions

Lien P1 et P2 :

Proposer le module "Cadre juridique de l'IA" (18h) du DU « Responsabilité utilisation IA » à l'ensemble du personnel de l'université via le Plan de Développement des Compétences.

English version :

- *Implementation: +/-*
- *Implementation impediments :*

The general status of the civil service outlines the obligations of public servants: duty of discretion, restraint, confidentiality, neutrality, professional responsibility, and the obligation to devote their entire professional activity to the tasks assigned to them.

The Intellectual Property Code includes specific provisions for public servants who are authors of works, whose disclosure is not subject—by virtue of their status—to prior control by the hierarchical authority. This applies in particular to teacher-researchers and researchers. Under these conditions, the administration may only use the works of such personnel in the event of an existing copyright assignment agreement, and only within the limits defined by that agreement. The code also regulates the legal framework applicable to collective ownership of a work and provides for penalties in cases of infringement, notably to combat plagiarism.

Training on intellectual property is available through the Curie network and various MOOCs, with communication shared via the News'Valo.

In collaboration with the Vice-President for Valorization and Technology Transfer, the Directorate of Research, Doctoral Studies, and Valorization (DREDV), together with project partners, prepares research collaboration agreements, framework agreements, research service contracts, etc. These agreements specify the rules concerning intellectual property. The terms for hosting interns in research units are also set out in specific agreements.

Plagiarism falls within the scope of the Scientific Integrity Officer. In the event of plagiarism, the President of the university may refer the matter to the university's disciplinary committee, which has the authority to sanction both students and academic staff, including teacher-researchers.

To prevent any breach of scientific integrity related to plagiarism, an awareness policy has been implemented by the Scientific Integrity Officer across the 16 laboratories (Human and Social Sciences (HSS), and Science, Technology, and Health (STH)). This initiative is further strengthened by the presence of a "Scientific Integrity" coordinator in each center, allowing for a more tailored approach that adjusts the criteria for breaches to the specificities of each scientific field. In practical terms, case study workshops have been organized, which also welcomed doctoral students. The information on plagiarism included: available support mechanisms, relevant contacts in case of questions or doubts, and the implementation of practical exercises. A doctoral seminar (HSS), also open to master's students, has been proposed, based on a case study approach.

The university uses anti-plagiarism software, and training sessions are organized for doctoral students, student researchers, etc.

However, new challenges are emerging with the development of artificial intelligence.

- *Initiatives undertaken / new proposals :*

Link between P1 and P2

Offer the "Legal Framework of AI" module (18 hours) from the university diploma (DU) "Responsibility in the Use of AI" to all university staff through the Skills Development Plan.

"4. Professional attitude/ Attitude professionnelle

- Mise en œuvre :

+/-

- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

L'Université d'Artois a déployé une plateforme notamment utilisée par la recherche, dénommée SACHA qui répertorie tous les contrats de recherche et permet leur suivi financier.

La DREDV a conçu un kit du chercheur disponible sur l'intranet de l'Université qui met à disposition des chercheurs, de manière permanente, les principales informations utiles pour la gestion des projets de recherche ainsi que des procédures (fiche pratique sur l'accueil de chercheurs, sur la gestion financière, le contrat post-doctoral...). En outre, toutes les informations relatives à la gestion de recherche sont diffusées par une newsletter dénommée « Actu'Recherche ».

Enfin, l'Université d'Artois est signataire de la Charte du doctorat depuis le 10 juin 2022, qui définit les droits et obligations réciproques des doctorants et des directeurs de thèse.

L'Université d'Artois dispose d'une série d'outils pertinents mais doit améliorer la diffusion et la communication.

- Initiatives entreprises/nouvelles propositions

Lien P8

Créer un document cadre pour expliquer les modes de financement, les calendriers récurrents, les interlocuteurs ressources et l'intégrer au kit du chercheur

Commentaire de mise en œuvre :

- Sur la base d'un diagnostic préalable (enquête auprès des EC), créer un document cadre (ou guide) en SHS et un autre spécifique STS, pour expliquer les modes de financement, les calendriers récurrents, les interlocuteurs ressources et communiquer sur le kit du chercheur

Mettre en place une formation sur le montage de projet de recherche

Commentaire de mise en œuvre :

- Formation sur le montage de projet de recherche sur : les modes de financement, organisation, calendriers, fonctionnement des laboratoires, transmissions de retour d'expériences de ceux qui ont monté de gros projets

- formation plus spécifique (projet type ERC (européen) par exemple)

-=>mutualisation avec A2U

English version :

- *Implementation: +/-*
- *Implementation impediments :*

The University of Artois has implemented a platform, primarily used for research purposes, called SACHA. This platform catalogs all research contracts and enables their financial tracking.

The DREDV has developed a Researcher's Toolkit, available on the University's intranet. This toolkit provides researchers with ongoing access to key information relevant to research project management, as well as practical procedures (e.g., practical guides on hosting researchers, financial management, postdoctoral contracts, etc.). Furthermore, all information related to research management is disseminated through a newsletter called "Actu'Recherche".

Lastly, the University of Artois has been a signatory of the Doctoral Charter since June 10, 2022. This charter defines the mutual rights and obligations of doctoral students and thesis supervisors.

The University of Artois has a range of relevant tools in place, but there is a need to improve their dissemination and communication.

- *Initiatives Undertaken / New Proposals:*

Link P8

Create a framework document to explain funding mechanisms, recurring timelines, key contacts, and integrate it into the Researcher's Toolkit.

Implementation Notes:

=>Based on a preliminary assessment (survey of faculty members), create a framework document (or guide), one tailored to SSH (Social Sciences and Humanities) and another to STEM fields, to explain funding mechanisms, recurring deadlines, key contacts, and to communicate about the Researcher's Toolkit.

Set up training sessions on research project development

Implementation Notes:

=>Training on research project development covering: funding mechanisms, organization, timelines, lab functioning, and sharing of experience from those who have led major projects.

=>More specific training (e.g., for ERC-type European projects).

- *Joint development with A2U.*

"5. Contractual and legal obligations/ Obligations contractuelles et légales

- Mise en œuvre :

+/-

- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

Différents textes au niveau national tels que le code de la propriété intellectuelle, encadrent en particulier le droit applicable en matière d'exploitation des œuvres par leur auteur et de propriété industrielle ou encore le code de la recherche qui prévoit la participation des personnels de la recherche à la création d'entreprises et aux activités des entreprises dans certaines conditions qu'il édicte.

La DREDV communique régulièrement via la News'Valo sur les règles de la propriété intellectuelle. Dans le cadre de ses partenariats recherche, l'Université d'Artois rédige systématiquement des conventions en y incluant des clauses relatives à la propriété intellectuelle.

Par ailleurs, la Déléguée à la Protection des données (DPO) est également en appui aux porteurs de projets dès que des données personnelles sont susceptibles d'être collectées, traitées ou stockées.

- Initiatives entreprises/nouvelles propositions

Lien P8

Améliorer la diffusion de la "News' Valo" afin de la valoriser auprès de la communauté recherche de l'université.

English version :

- *Implementation: +/-*
- *Implementation impediments :*

Various national regulations, such as the Intellectual Property Code, specifically govern the applicable law regarding the exploitation of works by their authors and industrial property. Additionally, the Research Code provides for the participation of research personnel in the creation of businesses and in business activities under certain conditions it sets out.

The DREDV regularly communicates through the "News'Valo" newsletter on intellectual property rules. As part of its research partnerships, the University of Artois systematically drafts agreements that include clauses related to intellectual property.

Furthermore, the Data Protection Officer (DPO) also supports project leaders whenever personal data is likely to be collected, processed, or stored.

- *Initiatives undertaken / new proposals*

P8 Link

Improve the dissemination of the "News'Valo" in order to enhance its visibility among the university's research community.

"6. Accountability/ Responsabilité

- Mise en œuvre :
+/-
- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

Les financements, en particulier publics, sont très encadrés : vote du budget par le Conseil d'Administration, réglementation relative aux marchés publics, contrôle interne, budgétaire et comptable (CIBC), contrôle de la Direction des affaires financières et de l'agence comptable.

Comme indiqué précédemment, l'Université dispose d'une plateforme qui recense l'ensemble des contrats de recherche et en facilite ainsi le suivi.

En ce qui concerne le règlement général sur la protection des données (RGPD), l'université a nommé dès 2018 un Délégué à la protection des données (DPO) afin d'accompagner les structures de recherche dans sa mise en œuvre.

- Initiatives entreprises/nouvelles propositions
Lien avec les actions des principes suivants : P1,2,3 ;4 et 5

Les actions de communication évoquées dans les principes précédents permettront aussi d'améliorer la diffusion des informations relatives à la responsabilité des chercheurs.

English version :

- *Implementation: +/-*
- *Implementation impediments :*

Funding, particularly public funding, is highly regulated: the budget must be approved by the Board of Directors, and there are regulations regarding public procurement, as well as internal, budgetary, and accounting controls (CIBC), and oversight by the Financial Affairs Department and the Accounting Agency. As previously mentioned, the University has a platform (SACHA) that lists all research contracts, thereby facilitating their monitoring.

Regarding the General Data Protection Regulation (GDPR), the University appointed a Data Protection Officer (DPO) as early as 2018 to support research units in its implementation.

- *Initiatives undertaken/new proposals:*
Link with the following principles: P1, 2, 3; 4 and 5
The communication actions mentioned in the previous principles will also help improve the dissemination of information related to researchers' responsibilities.

"7. Good practice in research/ Bonnes pratiques en matière de recherche

- Mise en œuvre :

++

- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

L'université dispose d'un conseiller de prévention, qui dirige le service Hygiène et Sécurité et coordonne le réseau des assistants de prévention. L'université a conclu un partenariat avec l'AST (Association Santé Travail) dans le cadre du suivi médical des personnels.

Depuis plusieurs années, l'université organise un appel à projet financier pour améliorer la mise en sécurité des équipements des laboratoires.

L'université dispose d'un Délégué à la protection des données, d'un Responsable Sécurité des Systèmes d'information (RSSI) et d'une cellule de cybersécurité à la Direction des systèmes d'information (DSI). Le Service Inter-Universitaire (SIU) est en cours de construction au sein de la Région Hauts-de-France, ce qui permettra une mise en commun des moyens notamment en termes de sécurité au niveau des universités de l'académie.

Comme indiqué précédemment, l'université peut avoir recours au CERNI (Comité d'Éthique sur les Recherches Non Interventionnelles).

Dans le cadre du projet PIA4 «Maîtriser les Applications de l'Intelligence Artificielle (MAIA)» et en collaboration avec le Centre de Transformations et d'Innovations Pédagogiques (CETIP), un webinaire dédié aux enjeux éthiques et juridiques de l'Intelligence Artificielle (IA) est organisé, ouvert à l'ensemble du personnel de l'université ; ce webinaire a permis d'aborder les défis et les bonnes pratiques liés à l'IA.

- Initiatives entreprises/nouvelles propositions
-Lien avec les actions des principes suivants : P31,P5 et P6

English version :

- *Implementation: ++*
- *Implementation impediments :*

The university has a prevention advisor who leads the Health and Safety Department and coordinates the network of prevention assistants. The university has established a partnership with the AST (Occupational Health Association) to provide medical monitoring for staff.

For several years, the university has been organizing a funding call for projects aimed at improving the safety of laboratory equipment.

The university also has a Data Protection Officer, an Information Systems Security Officer, and a cybersecurity unit within the Information Systems Department. The Inter-University Service is currently being developed in the Hauts-de-France region, which will enable the pooling of resources, particularly in terms of security, across the universities in the region.

As previously mentioned, the university may consult the CERNI (Ethics Committee for Non-Interventional Research).

As part of the PIA4 project “Mastering Applications of Artificial Intelligence (MAIA)” and in collaboration with the Center for Pedagogical Transformations and Innovations (CETIP), a webinar focused on the ethical and legal issues of Artificial Intelligence (AI) was organized and made available to all university staff. This webinar addressed the challenges and best practices related to AI.

- *Initiatives undertaken / new proposals*

Link with the actions of the following principles: P3, 1, 5, and 6

"8. Dissemination, exploitation of results/ Diffusion, valorisation des résultats

- Mise en œuvre :

+/-

- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

La DREDV dispose en son sein d'une cellule Valorisation, dont l'une des missions est de diffuser les informations relatives à la valorisation notamment via une New's Valo trimestrielle diffusée en ligne. Elle organise des rencontres ciblées entre chercheurs et organismes de valorisation, comme l'agence de développement économique Eurasanté ou la SATT Nord à qui l'Université d'Artois a donné mandat pour la gestion de son le portefeuille de brevets et de leur valorisation.

L'université mène une politique volontariste sur le volet de la science ouvert, avec la mise à disposition des publications sur HAL qui s'illustre par ailleurs par la nomination d'un Chargé de mission à la Science Ouverte. Depuis plusieurs années, la mise en ligne des publications sur HAL est encouragée lors des dialogues annuels avec les unités de recherche.

La même logique s'étend pour les données de recherche et les logiciels en appliquant notamment le principe FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable).

L'université d'Artois dispose des APU (Artois Presse Université) en charge d'éditer, de diffuser et de valoriser les connaissances issues des travaux de la recherche universitaire.

- Initiatives entreprises/nouvelles propositions

Lien P4 et P5

Répertoire des partenaires de recherche à l'Université d'Artois pour faciliter les prises de contacts des nouveaux chercheurs

Commentaire de mise en œuvre :

=>Avoir une banque d'adresses des acteurs principaux locaux par discipline pour faciliter l'implantation des EC (à partir d'une base de données provenant de SACHA, FCA manager, PSTAGE)

=>Avoir un répertoire, par discipline, des acteurs économiques, politiques, culturels

=>Recenser les partenariats existants par labo ? Réflexion sur un CRM (Customer Relationship Management) pour collecter les contacts déjà pris (prendre exemple sur le service de la Formation Continue à l'Université (FCU))

=> lien avec le travail fait dans le cadre des évaluations par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) où la collecte a déjà été bien amorcée

English version :

- *Implementation: +/-*
- *Implementation impediments :*

The DREDV (Research and Valorization Directorate) includes a Valorization Unit, whose missions include disseminating information related to research valorization, notably through a quarterly online newsletter called New's Valo. It organizes targeted meetings between researchers and valorization bodies, such as the

economic development agency Eurasanté or the SATT Nord, which has been mandated by the University of Artois to manage its portfolio of patents and their valorization.

The university actively promotes open science, notably through the dissemination of publications on the HAL open archive, which is also supported by the appointment of an Open Science Officer. For several years now, uploading publications to HAL has been encouraged during annual discussions with research units.

The same approach is applied to research data and software, particularly through the implementation of the FAIR principles (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable).

The University of Artois also has its own academic publishing unit, “Artois Presse Université” (APU), responsible for editing, disseminating, and promoting the knowledge produced through academic research.

- *Initiatives undertaken / new proposals*

Link between P4 and P5

List research partners at the University of Artois to facilitate connections for new researchers

Implementation comments:

=>Develop a contact database of key local stakeholders by discipline to facilitate the integration of new faculty members (based on existing databases such as SACHA, FCA Manager, PSTAGE)

=>Create a directory of economic, political, and cultural stakeholders by discipline

=>Identify existing partnerships by research lab? Consider the implementation of a CRM (Customer Relationship Management) system to collect and track existing contacts (inspired by the system used by the Continuing Education Service at the university)

=>Establish a link with the work already initiated during evaluations conducted by the HCÉRES (High Council for the Evaluation of Research and Higher Education), where data collection has already been started

"9. Public engagement/ Engagement vis-à-vis de la société

- Mise en œuvre :

++

- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

Les travaux de recherche des enseignants-chercheurs sont diffusés lors d'évènements réguliers, récurrents (la plupart du temps annuels), d'ampleur régionale ou nationale (ex. Fête de la Science), les chercheurs de l'université d'Artois évoquent leurs travaux auprès du grand public qui visite leurs laboratoires. Le « Café des sciences : c'est fort en science » permet également de faire circuler les savoirs scientifiques produits dans les laboratoires de l'université d'Artois, au sein de chacun des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM), afin de les faire connaître davantage et de mieux les faire comprendre auprès de tous. La revue Eurêk'A2U en ligne permet également de faire connaître au grand public, sous la forme de courts articles vulgarisés et illustrés, les résultats de la recherche portée par l'université d'Artois et de renouer ainsi le lien entre la société et la science afin de rapprocher les citoyens des chercheurs. Par ailleurs, l'Université d'Artois participe chaque année au SHS Valo organisé par la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) ainsi qu'au concours « Ma Thèse en 180 secondes ».

L'UA possède une mission spécifique « Science Avec et Pour la Société (SAPS) » qui vise à renforcer le pacte entre ses chercheurs et les citoyens en insufflant dans leur relation plus de familiarité, plus de compréhension de ce qu'est la science, plus de confiance et plus de réciprocité.

Lors de leur formation doctorale, les chercheurs peuvent suivre des unités d'enseignement dédiées à la médiation des sciences et sont invités à participer aux actions "Partenaires scientifiques pour la classe" (ex-ASTEP : (accompagnement scientifique et technologique à l'école primaire)) auprès des scolaires.

L'université dispose par ailleurs d'une chaîne de diffusion de vidéos et de podcasts dénommée « ArtoisTV ».

- Initiatives entreprises/nouvelles propositions

Créer une rubrique sur le site de l'université d'Artois "Nos Enseignants Chercheurs dans les médias"

English version :

- *Implementation: ++*
- *Implementation impediments :*

The research work of teacher-researchers is shared during regular and recurring events (most often annually), at either a regional or national scale (e.g., the "Fête de la Science"). Researchers from the University of Artois present their work to the general public who visit their laboratories. The "Café des sciences: c'est fort en science" also helps disseminate scientific knowledge produced in the university's laboratories within each Major Area of Interest (DIM in french), in order to make it more widely known and better understood by all.

The online journal "Eurêk'A2U" also serves to share research results from the University of Artois with the general public, in the form of short, illustrated, and accessible articles. This helps to re-establish the connection between society and science, bringing citizens closer to researchers.

Moreover, the University of Artois participates annually in SHS Valo, organized by the "Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société"(European House of Human and Social Sciences), as well as in the "My Thesis in 180 Seconds" competition.

The University of Artois has a dedicated mission called “Science With and For Society (SAPS in french)” which aims to strengthen the bond between researchers and citizens by fostering greater familiarity, understanding of what science is, trust, and mutual exchange.

During their doctoral training, researchers can take courses dedicated to science communication and are encouraged to take part in the “Scientific Partners for the Classroom” program (formerly ASTEP: Scientific and Technological Support in Primary Schools) to engage with schoolchildren.

The university also operates a video and podcast broadcasting channel called ArtoisTV.

- *Initiatives undertaken / new proposals*

Create a section on the University of Artois website titled “Our Researchers in the Media.”

"10. Non discrimination/ Non-discrimination

- Mise en œuvre :

+/-

- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

L'université dispose d'un plan égalité femmes-hommes dont les objectifs sont de prévenir les écarts de rémunération, de garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers et de développer une culture autour de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (organisation de formation, organisation d'événements - expositions, spectacles, ...-, mise en ligne de ressources numériques, pages web à partir de l'adresse <https://www.univ-artois.fr/luniversite/egalite> ...). Un dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles (VSS) a également été mis en place.

L'université s'est dotée depuis plusieurs années d'un Schéma Directeur du Handicap qui vise à améliorer l'inclusion des personnels et étudiants en situation de handicap. A ce titre, l'Université s'est dotée de deux référentes handicap, l'une pour les étudiants et l'autre pour les personnels.

Dans toutes les instances de l'université, les jurys, le respect de la parité est une obligation légale et/ou réglementaire. L'université a désigné deux vice-présidents, l'un en charge de l'égalité professionnelle femmes-hommes, et l'autre sur la transition écologique et solidaire.

Les plans de développement des compétences de l'université contiennent un pan consacré à la responsabilité sociétale de l'université (handicap, santé mentale des étudiants, accueil des étrangers, transidentité, développement durable...).

- Initiatives entreprises/nouvelles propositions

- lien P27 : **Développer une culture d'université autour de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (site internet, organisation d'évènements, formation...)**

=>Source Plan Egalité F/H (24-27) UA (p20-21)

- **Sensibiliser les membres des commissions de recrutement d'enseignants (contractuels, attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), PAST/MAST, invités) et BIATSS contractuels aux biais cognitifs en matière de recrutement**

=>Source Plan Egalité F/H (24-27) UA (p23)

- Lien P17 : **Expérimenter le mentorat pour accompagner les carrières des personnels enseignants chercheurs et chercheurs au sein des établissements et organismes pour inciter davantage et/ou plus rapidement les femmes à présenter leur dossier lors des périodes charnières de la carrière (habilitation à diriger des recherches (HDR), promotions) ou suite à une absence pour congé maternité**

=>Source Plan Egalité F/H (24-27) UA (p23)

- lien avec Schéma directeur du handicap- fiche action n°8 : **Sensibiliser les étudiants et les enseignants chercheurs à la poursuite d'études des étudiants en situation de handicap**

English version :

- *Implementation: +/-*
- *Implementation impediments :*

The university has implemented a Gender Equality Plan aimed at preventing pay gaps, ensuring equal access for women and men to all professions, and fostering a culture of professional gender equality. This includes organizing training sessions, events (such as exhibitions and performances), and providing online resources and

web pages accessible from the following address: <https://www.univ-artois.fr/luniversite/egalite>. A reporting system for gender-based and sexual violence has also been established.

For several years, the university has had a Disability Master Plan designed to improve the inclusion of staff and students with disabilities. In this context, the university has appointed two disability officers: one for students and another for staff. In all university bodies and selection committees, gender parity is a legal and/or regulatory requirement. The university has appointed two vice-presidents: one in charge of professional gender equality, and the other responsible for ecological and social transition.

The university's skill development plans include a section dedicated to its social responsibility (disability, student mental health, support for international students, transgender inclusion, sustainable development, etc.).

- Initiatives undertaken / new proposals:

P27 Link :Develop a university-wide culture around professional gender equality (website, events, training, etc.)

➤ Source: Gender Equality Plan (2024–2027), University of Artois (p. 20–21)

Raise awareness among members of academic recruitment committees (for contract staff, Temporary Teaching and Research Attachés – ATER, part-time/associate lecturers – PAST/MAST, guest lecturers) and contract BIATSS staff about cognitive biases in recruitment

➤ Source: Gender Equality Plan (2024–2027), University of Artois (p. 23)

P17 Link: Pilot a mentorship program to support the careers of academic and research staff, with the aim of encouraging more women—and/or at earlier stages in their careers—to apply during key career milestones (such as the Habilitation to Direct Research – HDR, or promotions), especially following maternity leave

➤ Source: Gender Equality Plan (2024–2027), University of Artois (p. 23)

Raise awareness among students and academic staff about supporting the continuation of studies for students with disabilities

➤ Source: Disability Master Plan – Action Sheet No. 8

"11. Evaluation/ appraisal systems/ Systèmes d'évaluation

- Mise en œuvre :

++

- Décrire le Gap et/ou Obstacle à la mise en œuvre :

Les chercheurs et enseignants-chercheurs sont régulièrement évalués lors de leur parcours professionnel tant par le Conseil National des Universités (instance nationale) que par le Conseil Académique Restreint de l'université. Cette logique d'évaluation s'applique à la qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur, à l'avancement de grade, à l'attribution du RIPEC C3 ou encore au suivi de carrière. Pour l'ensemble de ces procédures, il existe un modèle national de rapport d'activité qui permet aux EC de présenter leur parcours tant en matière d'enseignement que de recherche, de valorisation de la recherche, relations internationales, responsabilités administratives, ... Une logique similaire s'applique également aux personnels administratifs et techniques d'appui à la recherche notamment s'agissant des procédures d'avancement.

Les procédures et les critères d'évaluation appliqués à l'université d'Artois sont rendus publics notamment par le biais des lignes directrices de gestion (LDG) qui présentent les différents éléments sur lesquels portent les évaluations et s'assurent que les conflits d'intérêt soient écartés.

- Initiatives entreprises/nouvelles propositions

-

English version :

- *Implementation: ++*
- *Implementation impediments :*

Researchers and teacher-researchers are regularly evaluated throughout their professional careers both by the National Council of Universities (national body) and by the Restricted Academic Council of the university. This evaluation logic applies to the qualification for teacher-researcher positions, promotion, granting of the RIPEC C3, and career monitoring. For all of these procedures, there is a national activity report model that allows teacher-researchers to present their career in terms of teaching, research, research valorization, international relations, administrative responsibilities, etc. A similar logic also applies to administrative and technical staff supporting research, particularly regarding promotion procedures.

The procedures and evaluation criteria applied at the University of Artois are made public, notably through the management guidelines, which outline the various elements evaluated and ensure that conflicts of interest are avoided.

- *Initiatives undertaken/new proposals:*

-